



**MASTER I
RECHERCHE DROITS DE LA
PERSONNE ET DE LA DEMOCRATIE**

**DROITS HUMAINS ET
SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION**

SYLLABUS DE COURS

ANNÉE ACADÉMIQUE 2025 - 2026



DR JULIEN C. HOUNKPE
SPÉCIALISTE DROIT DU NUMÉRIQUE



[https:// julienhounkpe.info](https://julienhounkpe.info)

Module : Droits humains et société de l'information
Période : 4 au 8 mai 2026
Durée : Lun - Ven 9 h - 13h
Lieu : Chaire UNESCO, Campus d'Abomey Calavi

Lecturer : Dr Julien C. Hounkpe
Email : hounkpej@yahoo.com
Phone : + 229 01 95 88 79 25
Website : www.julienhounkpe.info

1- Présentation du Cours

À l'ère numérique, la société de l'information reconfigure profondément les droits fondamentaux de la personne humaine. Internet, les plateformes numériques, l'intelligence artificielle, la surveillance de masse et la fracture numérique créent de nouvelles formes de violations mais aussi de nouveaux outils de promotion des droits. Ce cours analyse les tensions entre le déploiement des TIC et la protection des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Il ancre l'analyse dans le droit béninois et dans les systèmes régionaux africains avant d'articuler ces cadres avec le système universel des droits de l'homme.

2- Objectifs du Cours

À l'issue de cet enseignement, les auditeurs seront capables de:

- » Comprendre comment le numérique transforme l'exercice des droits fondamentaux.
- » Analyser les tensions entre libertés individuelles et régulation du numérique.
- » Évaluer le cadre juridique applicable et les évolutions nécessaires.
- » Proposer des solutions pour garantir un Internet respectueux des droits humains.

3- Méthodes Pédagogiques

Le cours sera dispensé en présentiel et reposera sur :

- » a) des enseignements magistraux appuyés par des supports PowerPoint ;
- » b) des exposés qui seront présentés par les auditeurs sur des thèmes sélectionnés;
- » c) des exercices pratiques et études de cas inspirés de situations réelles.

La participation active des auditeurs aux activités pédagogiques est requise.

4- Evaluation du Cours

L'évaluation se fera sous la forme d'une épreuve écrite de trois (3) heures, comprenant une question théorique et un cas pratique.

5- Contenu du Cours

- » Sequence 1 – Liberté d'expression et d'information en ligne
- » Sequence 2 – Vie privée numérique et protection de l'identité en ligne
- » Sequence 3 – Surveillance numérique, sécurité nationale et droits fondamentaux
- » Sequence 4 – Droit d'accès à l'information, transparence et e-gouvernement
- » Sequence 5 – Cybercriminalité, droits de la défense et procès équitable numérique

- » Sequence 5 – Cybercriminalité, droits de la défense et procès équitable numérique
- » Sequence 6 – Inclusion numérique, fracture numérique et droits économiques et sociaux
- » Sequence 7 – Intelligence artificielle, algorithmes et droits fondamentaux
- » Sequence 8 – Démocratie numérique, élections et droits politiques
- » Sequence 9 – Gouvernance d'internet, souveraineté numérique et droits humains

6- Bibliographie indicative

- » 1) HOUNKPE (J.) Technology Law in Benin, International Encyclopaedia of Laws Series, Wolters Kluwer, 2023
- » 2) HOUNKPE (J.) « Regards sur le Code du numérique au Bénin », Revue PENANT N° 916 Avril Juin, Paris 2021.
- » 3) HOUNKPE (J.) « L'Internet et la gestion des crises en Afrique », Conférence débat organisée par la Chaire UNESCO des Droits de l'Homme et Démocratie (CUDHD), 2024.
- » 4) CASTETS RENARD (C.), NDIOR (V.) et RASS MASSON (L.), Enjeux internationaux des activités numériques, Bruxelles, Larcier, 2020.
- » 5) NORODOM Anne-Thida et ABDOU HASSAN Adam (dir.), Le droit du numérique en Afrique dir., Editions Bruylant, Bruxelles Belgique, 2023
- » 6) LEPAGE (A.), Libertés et droits fondamentaux à l'épreuve d'internet, Litec, 2002.
- » 7) PAUL (C.), Du droit et des libertés sur Internet, La documentation française, 2001
- » 8) Conseil d'État, Le numérique et les droits fondamentaux – Étude annuelle 2014, Les Rapports du Conseil d'État, n° 65, 2014.
- » 9) ONU, Conseil des droits de l'homme, "La promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur internet", résolutions A/HRC/RES/26/L.24, 20 juin 2014 et, du même nom, A/HRC/RES/32/13, 1er juillet 2016 ; A/HRC/RES/38/7, 5 juillet 2018
- » 10) ONU, AG, Le droit à la vie privée à l'ère du numérique, résolutions A/RES/68/167, 18 décembre 2013 et du même nom A/RES/ 69/166, 18 décembre 2014 ; A/RES/71/199
- » 19 décembre 2016 ; A/RES/73/179, 17 décembre 2018
- » 11) Sommet Mondial de Société de l'Information, Déclaration de Principes de Genève
- » 12) Union Africaine (UA), Convention sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel adopté le 27 juin 2014
- » 13) CADHP, Résolution sur la situation de la liberté d'expression et de l'accès à l'information en Afrique, ACHPR/Res.99(XXX)06, 29 novembre 2006;
- » 14) CADHP, Résolution sur le droit à la liberté d'information et d'expression sur internet en Afrique, ACHPR/Res.362(LIX)2016, 4 novembre 2016.
- » 15) CADHP, Résolution sur l'élaboration de lignes directrices pour aider les États à surveiller les entreprises technologiques quant à leur devoir de maintenir l'intégrité de l'information grâce à la vérification indépendante des faits, ACHPR/Res.630 (LXXXII) 2025, 14 mars 2025
- » 16) CEDEAO Cour de justice, 25 juin 2020, Amnesty International Togo et al. v. The Togolese Republic, ECW/CCJ/JUD/09/20
- » 17) CEDEAO Cour de justice, 22 juin 2021, The registered trustees of the socio-economic rights and accountability project (SERAP) v. Federal Republic of Nigeria, ECW/CCJ/JUD/08/21
- » 18) Loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant Code du numérique en République du Bénin. Publié au Journal Officiel 12ème année N° 09 bis du 02 Mai 2018 (dans sa version modifiée en 2020).

Le présent syllabus est valable pour l'année universitaire 2025 - 2026.

Il est communiqué au Titulaire de la Chaire UNESCO DPHD.